



Kinshasa, le 01 Mai 2020

**Affaires 100 Jours : Pour établir toute la vérité sur ce dossier et faire la transparence, la campagne « Congo n'est pas à vendre » s'interroge sur les responsabilités des acteurs institutionnels impliqués dans la chaîne de dépenses.**

La campagne Congo n'est pas à vendre suit de près les développements dans le dossier des détournements des fonds publics ayant conduit à l'arrestation du Directeur du cabinet du Chef de l'état. Bien que respectueux de principe de la présomption d'innocence, cette arrestation prouve néanmoins deux choses : d'une part, des indices sérieux de culpabilité ont été trouvés par le parquet et de l'autre l'absence des réalisations des travaux proprement dits. Dès lors il est primordial que toute la lumière soit faite sur ce dossier tant au niveau judiciaire que politique. C'est pourquoi la campagne Congo n'est pas à vendre exige des explications et demande que des enquêtes soient étendues à toute la chaîne des dépenses qui est impliquée dans ce processus.

1. La Présidence : initiatrice du programme des 100 jours, elle avait mis en place un Comité de suivi avec à sa tête Monsieur Kazadi, ambassadeur itinérant du Chef de l'Etat. Quel était le rôle exact de ce comité et quel était son budget et comment a-t-il fonctionné ? Pourquoi n'a-t-il pas vu tous ces détournements ? Le Chef de l'Etat était-il régulièrement informé ? Et quelles étaient ses instructions ? Pourquoi la présidence avait-elle mis en place au mépris de toutes les lois de la République des procédures exceptionnelles au nom de l'alternance ?
  2. Les Ministères sectoriels impliqués dans le projet. Du ministère d'habitat à celui des infrastructures, du Ministère de la Santé à celui de l'éducation. Quels rôles ont-ils joué exactement dans ce processus. Selon des documents qui fuient dans les médias, certains seraient soupçonnés d'avoir participé ou simplement n'avoir pas joué leurs rôles pour éviter que l'argent public soit détourné. Une enquête doit être menée pour établir les responsabilités.
  3. La Direction Générale de Contrôle de Marché Public (DGCMP) : Cette direction a un rôle pivot dans le contrôle des marchés publics pour faire respecter la loi. Pourquoi a-t-elle autorisé des marchés qui ne remplissaient pas les conditions requises ? Qu'est-ce qui n'a pas fonctionné ? Qui a couvert des abus ? Et pourquoi jusqu'à maintenant aucune sanction n'a été prise ?
  4. Le Ministère du Budget : Chargé de vérifier que toutes les conditions ont été requises avant d'autoriser et de programmer les décaissements de l'argent
- Organisations signataires : AETA – AFREWATCH – CDC-RN - CONGO NOUVEAU - OCIDC – ODEP - RECIC -**

public.

Pourquoi le ministre a-t-il autorisé des dépenses aussi élevées alors que l'ODEP entre autres avait dans un rapport bien documenté appelé le gouvernement et les autorités au respect des lois et des procédures en matière des dépenses publiques car manifestement les conditions légales n'étaient pas réunies.

5. Le Ministère des Finances. Au bout du processus, c'est lui qui après avoir tout vérifié décide du décaissement de l'argent du peuple pour le mettre à la disposition des différents prestataires. Ici aussi on est en droit de s'interroger sur les responsabilités du ministre qui a fait sortir autant d'argent public dans des conditions manifestement obscures.
6. La Banque Centrale. Si on s'en tient aux nombreuses révélations, la Banque Centrale n'aurait pas jouée pleinement son rôle de contrôle auprès du système bancaire pour éviter que l'argent public soit détourné et les règles non respectées.

De tout ce qui précède, la campagne « le Congo n'est pas à vendre appelle la justice et les autorités publiques à prendre les actions suivantes chacune selon ses compétences :

1. Au Président de la république de tirer les conséquences de cette crise pour respecter et faire respecter les lois qui organisent la comptabilité publique dans la chaîne des dépenses et de rendre public l'audit qu'il a commandité sur les 100 jours.
2. Au Premier ministre d'initier un contrôle sur l'ensemble de la chaîne des dépenses pour établir les responsabilités de chacun et traduire en justice les acteurs qui n'ont pas respecté la loi. Il doit également mettre à la disposition de la justice les moyens nécessaires pour faire toute la lumière sur ces opérations
3. A la justice d'initier des enquêtes à tous les niveaux de la chaîne des dépenses et de retracer dans la mesure du possible toutes les personnes qui ont bénéficié indûment de l'argent public pour que celui-ci soit restitué au Trésor. La justice doit travailler dans l'indépendance et la neutralité pour la manifestation de la vérité.
4. A la Banque centrale de faire respecter la loi auprès des banques centrales et d'éviter de servir de relais à des procédures irrégulières des détournements de l'argent public. En effet les pratiques consistant aux retraits en cash des millions des dollars sur les comptes liés au trésor public par des particuliers avec l'aide des officiels doivent cesser et être punies.
5. Au gouvernement de redynamiser la Cour des comptes et lui donner les moyens de ses missions pour que celle-ci puisse jouer pleinement son rôle.

La corruption tue et l'absence de transparence est un terreau fertile pour son développement. Le Congo n'est pas à vendre rappelle que les autorités judiciaires et

**Organisations signataires : AETA – AFREWATCH – CDC-RN - CONGO NOUVEAU - OCIDC – ODEP - RECIC -**

politiques restent jusque-là silencieuses sur d'autres dossiers de détournements et de corruption, et les appelle à la redevabilité et à une transparence totale pour mettre fin à la corruption des personnes détentrices d'autorité publique.

**CONTACT**

**Professeur Florimond Muteba Thitenge : +243 826 801 954**

**Jean Claude Mputu : +32 498 381 119**

**LE CONGO**  
**N'EST PAS A VENDRE**